

Procès-Verbal du conseil de l'UFR SVTE du 29 septembre 2015 à 9 heures

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI MALKI (présent de 9h à 9h 45 puis procuration à M. ANDREOLETTI jusqu'à 11h15), MME CHLUBA (présente de 10h10 à 11h25), M. DECONINCK, M. DEMARQUOY (arrivée à 10h20), M. FAIVRE (procuration à M. FARA de 9h à 10h50 et présent à partir de 10h50), M. FARA, M. GUZZO, M. WIPF (procuration à M. DER jusqu'à 10h10 puis présent jusqu'à 12h15).

- *Absent :* M. BOLLACHE

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD (procuration à M. LOQUIN), M. GROSJEAN, M. ANDREOLETTI (présent jusqu'à 11h15), M. BELLENGER (présent jusqu'à 10 h 00 puis procuration à M.ROLLIN), M. LEVEQUE (présent de 10h à 12 heures), M. MOREAU, M. RIALLAND, M. SAUCEDE (procuration à M. MOREAU).

- *Absents:* M.PICHON, MME PRUDENT

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME GAETAN, M. LOQUIN, MME EVROT-CARRICAN, M. ROLLIN (présent jusqu'à 12 heures).

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME CARDINI (procuration à Mme SUZIALUK), MME SUZIALUK,

- *Absents:* MME MALAURENT, M. COLLIN, M. LEGAULT.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

✓ Informations du directeur

▪ Bilan de la rentrée : effectifs

Le Directeur d'UFR annonce que l'effectif global se porte à 1474 étudiants pour l'instant, contre 1587 à la même époque l'an dernier.

Il rappelle les chiffres stabilisés des années antérieures. Hormis le pic d'effectifs de l'an dernier, nous revenons à des effectifs en cohérence avec ceux des années antérieures.

M. ROLLIN demande si la mise en place de la capacité d'accueil est à l'origine de la baisse des effectifs par rapport à l'année dernière.

Le Directeur d'UFR répond qu'il y a certainement la conjugaison de plusieurs phénomènes et la capacité d'accueil a probablement joué un rôle. Le pic de l'an dernier est lié en partie à une relative augmentation des étudiants arrivant à l'UFR, mais aussi à une assez forte augmentation du nombre des redoublants. Il nous faut donc un peu plus de recul pour répondre de façon plus précise.

M. MOREAU rappelle la crainte exprimée par M.PICHON en juin sur un probable dépassement de cette capacité d'accueil au vu du très grand nombre de demandes constatées en fin d'année dernière. Qu'est-ce qui s'est passé depuis ?

Le Directeur d'UFR répond que tous les néo bacheliers de l'académie ont été appelés sur les trois tours d'APB. Les réorientations internes avaient 100 places réservées, et finalement, le nombre d'inscrits s'est avéré moins élevé. Les réorientations sont difficiles à gérer, les réorientations de PACES sont très variables d'une année sur l'autre.

M. RIALLAND constate que les néo bacheliers sont moins nombreux cette année en biologie, à mettre en parallèle de l'augmentation de 6 % constatée sur l'uB au global. Il pense qu'il peut exister une fuite des étudiants vers d'autres filières sans capacité d'accueil, par peur de celle-ci.

Le Directeur d'UFR rappelle que tous les néo-bacheliers de l'académie ayant demandé l'UFR ont été appelés. Leur nombre est comparable à celui des années antérieures hormis 2014-2015. Il rappelle que seule Sciences et Techniques parmi les filières scientifiques est sans capacité d'accueil. Nous n'avons pas d'élément pour conforter cette analyse.

M.FARA observe que l'UFR SVTE est peut-être moins attractive. En analysant les chiffres avec précision, on constate une augmentation à l'uB de 3.6 %. Sur les 16 filières qui ont instauré une capacité d'accueil, il y a une augmentation de la demande et du nombre d'inscrits. L'UFR SVTE est dans la moyenne des années antérieures ; c'est un recul par rapport au pic brutal de l'an dernier.

Le Directeur d'UFR note une légère augmentation en L2, 366 étudiants contre 350 l'année passée.

M. RIALLAND explique que le mode de gestion des dossiers de candidature d'accès en L2 a varié cette année suite au changement de responsable de la L2 : une attention particulière a été portée aux demandes pour ne pas générer une explosion des effectifs en L2.

Le Directeur d'UFR mentionne une importante variation du nombre de redoublants en L2 qui sont beaucoup moins nombreux cette année.

M.MOREAU pense qu'il est possible d'avoir moins de redoublants en L2 et davantage de passage en L3.

Le Directeur d'UFR constate une forte augmentation en L3.

M. GUZZO a constaté un nombre plus important d'accueil d'étudiants issus de DUT en L3.

M. RIALLAND explique que la commission pédagogique a établi des règles d'étude des dossiers en liaison avec les enseignants de l'IUT. Les règles sont différentes selon les parcours.

Le Directeur d'UFR commente les différents effectifs 2015 des filières de l'UFR comparés aux années antérieures. Globalement en M2, l'effectif est stable et le M1 enregistre un recul léger sauf en QAS où ce recul est plus marqué.

M.GUZZO constate une fuite des étudiants de L3 de l'UFR vers d'autres masters.

M.GROSJEAN souhaite savoir si ce recul des M1 ou M2 apparaît toutes filières confondues. Si la situation est préoccupante, comment réagir ?

Le Directeur d'UFR ne constate pas de diminution globale mais dans le master recherche SCM, l'effectif baisse de 20%.

Pour M. MOREAU, il est difficile de tirer une règle générale : le M1 QAS baisse mais le M1 BOP augmente. Une désaffection progressive est constatée pour les parcours recherche et effectivement les effectifs baissent chaque année.

Le Directeur d'UFR approuve et explique cela par le fait que les bourses de thèse sont très difficiles à obtenir et que les postes d'enseignants -chercheurs sont rares et souvent tardifs.

M. RIALLAND et le Directeur d'UFR pensent qu'il faut insister sur le fait que les diplômés ont un meilleur accueil sur le marché du travail et rappeler que la recherche n'est pas limitée aux emplois publics.

M. GUZZO pense que le sujet du stage de recherche est fondamental pour intéresser ensuite les industriels. On peut penser à des sujets de thèse interdisciplinaires. Les directeurs de thèses doivent être particulièrement attentifs au placement des étudiants. Par ailleurs, dans la prochaine offre, on ne distinguera plus master professionnel et master recherche.

M.CENSIER souligne que ces diplômés déposent des candidatures au rectorat pour devenir contractuels. Par ailleurs, il fait part d'une augmentation des candidatures en M2 MEEF en raison du bon taux de réussite au CAPES.

Le Directeur d'UFR ajoute que les inscrits en M1 MEEF sont en hausse également. C'est une tendance nationale dont on peut se réjouir. L'UFR avait conclu une convention avec l'université de la Réunion mais ces étudiants viennent en concurrence avec ceux d'autres régions.

M. GROSJEAN pense qu'il faut insister auprès des étudiants pour leur expliquer que, même sans bourse de thèse, les M2 recherche ont un avenir sur le marché du travail.

Le Directeur d'UFR conclut qu'il convient de poursuivre le travail statistique sur les L1 ; il y a plus de mentions AB en pourcentage, autant de mentions bien et moins de mentions très bien.

▪ **Compte-rendu de la conférence des directeurs de composantes et de laboratoires du 03/09/2015**

Le Directeur d'UFR communique les informations obtenues le 3 septembre à la réunion commune des directeurs de composantes et de laboratoires. L'un des points inscrits à l'ordre du jour était le résultat de la campagne d'emplois et de Dialogues d'Objectifs et de Moyens.

▪ **Informations diverses :**

- *l'université participera en novembre au salon Studyrama.*
- *Futur contrat : offre de formation.*

Les 4 Vice-Présidents en charge du dossier vont travailler avec les composantes. Pour notre UFR, une réunion est programmée le 1^{er} octobre. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Première étape : en décembre, vote sur l'architecture globale des formations, à partir des fiches d'intention envoyées au printemps 2015.
- -Des simulations seront effectuées durant l'hiver sur Evalens, en heures et en euros.
- Nous avons jusqu'en mars/avril pour affiner la soutenabilité de nos filières et préparer les maquettes avec fiches RNCP et annexes descriptives au diplôme
- vote dans les conseils au printemps 2016.
- -La carte de formation passera en CA de la COMUE courant mai 2016 et la transmission à la DGESIP sera effectuée en juin 2016.

M. MOREAU demande si l'enveloppe allouée est stable ou en diminution (27 013 h en charge d'enseignement).

Le Directeur d'UFR répond que, pour la prochaine offre, l'enveloppe est stable par rapport à cette année, donc insuffisante pour couvrir l'offre actuelle. Pour la future offre, il faudra faire des simulations pour en évaluer le coût.

Il présente le cadre budgétaire qui sera la ligne à suivre pour 2016 : un recul de 10% est envisagé et de forts arbitrages sont annoncés pour le BR3. Un PPI « accessibilité » d'1 M€ sera ouvert. Le Premier Ministre a annoncé la non reconduction du prélèvement sur le fonds de roulement de l'université.

M.ROLLIN fait remarquer que l'on ne peut pas se plaindre de ne pas pouvoir assumer ses missions et thésauriser 1 M€.

En réponse à une question de M. RIALLAND, le Directeur d'UFR indique que le PRL est inclus dans la dotation. Il faut mener une réflexion sur la cohérence de l'utilisation des fonds de PRL, leur utilité.

- *Campagne d'emplois 2016* : ni création ni redéploiement pour les BIATSS, 2 redéploiements effectués à l'échelle de l'uB pour les enseignants-chercheurs.

- **Nombre de doctorants contractuels attribués pour 2015-2016**

- 16 contrats doctoraux ont été attribués à l'UFR, en cohérence avec les demandes.
- ATER : quatre ATER ont été affectés à l'UFR, avec un souci technique en 35/36 (erreur de date d'affectation des deux ATER).

MME GAETAN demande si le fait d'avoir déjà enseigné est un handicap pour les doctorants qui aspirent à un contrat.

Le Directeur d'UFR répond que le choix revient au BCP. Une personne peut être doctorante contractuelle avec mission d'enseignement une année et pas les suivantes, cela dépend du flux des demandes et des choix politiques du BCP.

- **Point sur les élections à organiser:**

MME CLERGET communique les collèges dans lesquels des élections seront organisées à l'automne :

- au conseil d'UFR : 2 usagers
- au Bureau : 1 usager
- à la commission de la communication : 1 usager et 1 BIATSS
- à la commission des RI : 1 enseignant-chercheur ou assimilé ou enseignant, 2 usagers
- à la commission de l'enseignement : 3 usagers (1 du département licence, 1 du département ETEC, 1 du département SAVAN)
- à la commission de la recherche : 1 doctorant
- à la commission des locaux : 1 BIATSS, 1 usager
- au département ETEC : 5 usagers
- au département SAVAN : 1 enseignant-chercheur ou assimilé collègue A, 1 BIATSS, 4 usagers (2 M1 et 2 M2)
- au département licence : 1 BIATSS, 2 usagers

Le scrutin est fixé les 17 et 18 novembre pour le conseil d'UFR.

✓ **Questions statutaires :**

▪ **Désignation d'une personnalité extérieure**

Le Directeur d'UFR rappelle que ce point a déjà été évoqué lors de précédents conseils : un siège de personnalité extérieure représentant le monde économique est à pourvoir, suite à la démission de M. Rousset. En raison de la réglementation sur la parité, il convient que cette personne soit du sexe féminin. Il propose la désignation de la Directrice de l'Agence Régionale des Industries Agroalimentaires, Mme Cécile DECHELOTTE, qui pourrait s'avérer intéressante pour les stages et le placement des étudiants. Celle-ci a accepté la proposition faite par le Directeur d'UFR. Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

✓ **23 pour, 1 bulletin blanc, 1 abstention**

▪ **Désignation du directeur des études de L1 (1^{er} semestre)**

Le Directeur d'UFR rappelle que suite à la démission de M. PICHON, la fonction de directeur des études de L1 était à pourvoir. Une candidate s'est manifestée, Mme BABA AISSA, pour le premier semestre uniquement car elle exerce à temps partiel et a une autre activité au 2^{ème} semestre. Tout le monde se réjouit du travail réalisé par MME BABA AISSA, tant les étudiants que les enseignants. L'UFR est toujours à la recherche d'un responsable pour le second semestre, en co-responsabilité avec M. PELLENARD qui s'occupe de la partie sciences de la terre. Un appel à candidature sera relancé.

M. RIALLAND pense que la responsabilité de la L1 fait peur car elle est considérée comme chronophage et éloigne de la recherche.

MME CHLUBA précise qu'un MCF ou un PR qui veut progresser dans sa carrière doit avoir assumé aussi des charges administratives importantes pour y prétendre. Cet argument pourrait être apporté aux personnes disponibles pour la charge.

M. MOREAU demande ce qui se passera en janvier si personne ne se propose.

Le Directeur d'UFR n'a pas la réponse à cette question. Il se dit très inquiet pour le second semestre. Plusieurs réunions ont déjà été organisées. Il précise que le nouvel outil d'emploi du temps d'ADE campus est destiné à faciliter la création des emplois du temps pour la prochaine rentrée.

M. GUZZO demande s'il n'y a pas moyen de rendre la fonction plus attractive pour attirer un candidat. L'UFR est dans une situation critique : la gestion de la L1 est fondamentale pour les enseignements et l'accueil des étudiants.

M. GROSJEAN pense que ce signal peut être très négatif auprès des étudiants qui constatent cette situation et peuvent se questionner sur le pourquoi de l'absence de candidats.

Le Directeur d'UFR répond que cette absence de candidature est liée en grande partie à une inquiétude par rapport à la charge de travail, peut-être surestimée. Les enseignants-chercheurs pensent qu'ils vont « sacrifier » leur recherche.

M.MOREAU pense que cela pose le problème de l'investissement du personnel de l'UFR.96 heures de décharge, c'est attractif pourtant.

M.RIALLAND pense qu'il ne faut pas cibler les personnes qui n'ont pas de responsabilités car il aurait pu y avoir aussi un glissement de fonctions (un responsable de L3 vers la L1 par exemple).

Le Directeur d'UFR ajoute que l'activité des deux précédents directeurs des études a pu masquer l'ampleur réelle de la tâche : en effet, ils exerçaient plusieurs autres fonctions et ne convertissaient pas leur prime de directeurs d'études en décharge. MME BABA AISSA a du travail, certes, mais n'est pas submergée. Le nouveau module d'ADE campus devrait faciliter la création des emplois du temps à partir de la prochaine rentrée.

M.GUZZO réfléchit à une solution pour rendre la fonction plus attractive, moins contraignante : une équipe pour la L1 et la L2 mais le signal vis-à-vis des étudiants ne serait pas bon.

M.RIALLAND suggère d'attribuer un demi-poste d'ATER à la personne qui exercerait cette fonction.

- ***Vote sur la proposition du département licence de désigner MME Fawzia BABA-AISSA, MCF, en qualité de directrice des études de L1 pour le 1^{er} semestre :***

✓ **22 pour, 4 abstentions**

M. ROLLIN s'abstient, non sur le nom de la candidate, mais sur le découpage en semestres de la responsabilité.

- **Désignation du responsable du parcours « Biologie des Organismes » de la L3 biologie**

Suite au départ de M. ALIBERT, le poste était à pourvoir. M. GARNIER est candidat et assume déjà la fonction dans les faits. Le conseil du département licence s'est prononcé favorablement à sa désignation.

M.RIALLAND observe qu'aucun appel à candidature n'a été fait.

M.FAIVRE précise que M.GARNIER était déjà co-responsable de ce parcours.

- ***Vote sur la proposition du département licence de désigner M. Stéphane GARNIER, MCF, en qualité de responsable du parcours « Biologie des Organismes » de la L3 biologie :***

✓ **25 pour, 1 abstention**

- **Désignation du responsable de la L3 Biologie**

Le Directeur d'UFR rappelle que la fonction est vacante suite au départ de M. ALIBERT. Le conseil du département licence s'est prononcé en faveur de la désignation de M. RIALLAND.

M. RIALLAND explique qu'en fait, il n'est pas candidat mais assume toutefois les fonctions de responsable de la L3 biologie actuellement. Il estime que le responsable de la L3 doit impérativement être en accord avec le contenu et les orientations de la future maquette. Dans le cas contraire, il se verrait dans l'obligation de démissionner de la responsabilité. Il aurait donc préféré que cette élection soit reportée à la période où le projet de maquette sera défini afin que la candidature soit plus clairement assumée.

✓ **24 pour, 2 abstentions**

- **Désignation du responsable du service commun de Langue Anglaise appliquée aux Sciences (LAS)**

Suite à l'admission à la retraite de MME MAGNET, la fonction de responsable du service commun de Langue Anglaise appliquée aux Sciences (LAS) est à pourvoir.

- **Vote sur la proposition des enseignants de ce service de désigner M. Dominic BATT, PRAG, en qualité de responsable de ce service :**

✓ **25 pour, 1 abstention**

✓ **Questions financières :**

- **Vote du BR3/2015**

Le Directeur d'UFR invite Mme CASAS à présenter ce budget rectificatif n° 3.

MME CASAS, après avoir rappelé qu'il s'agit du dernier BR de l'année 2015, liste les propositions présentées, en ce qui concerne les recettes, les changements de masse et les conventions. Elle explique qu'il y a lieu de réduire la recette prévisionnelle de taxe d'apprentissage, qui est en diminution de 49%. Plusieurs changements de masse sont proposés, notamment de la masse salariale vers le fonctionnement.

Le Directeur d'UFR précise les raisons de la baisse de la TA :

- Réforme de la taxe d'apprentissage avec une nouvelle répartition de l'assiette au détriment des filières. La situation semble être uniforme dans toutes les UFR, sauf pour le SEFCA. Nous perdons 50 % environ de taxe d'apprentissage cette année, la baisse étant en partie constituée du prélèvement de 15% effectué par l'université sur ces recettes.
- Malgré les efforts entrepris, le Directeur d'UFR explique qu'il n'a pas trouvé de possibilité d'ouverture des masters à l'apprentissage.

M. ROLLIN s'interroge sur une réduction de recette en provenance du CRB d'un montant de 26000 € sur une convention.

Mme CASAS répond qu'il s'agit d'un ajustement et non d'un désengagement de cette collectivité territoriale.

ADMINISTRATION LOGISTIQUE ET SERRES

08D01 SERRES ANIMALERIE **370 €**F Ressources propres Ventes de plantes d'automne
08L01 ADMINISTRATION **-3 311 €**P CNASEA Fin du contrat aide Scolarite
08L01 ADMINISTRATION **1 311 €**F Ressources propres Affranchissement RAE 2013
08L01 ADMINISTRATION **1 878 €**F Ressources propres Vente vehicule
08L01 ADMINISTRATION **152 €**F Ressources propres Regie scolairite pour cartes perdues
08L01 ADMINISTRATION **100 €** **changement de masse**F → P dotation Ajustement pour contrat CDD scolairite

HEURES COMPLEMENTAIRES

08E91 HEURES COMPLEMENTAIRES **52 557 €** **changement de masse**P → F Besoins pédagogiques et logistiques

RESERVOIR

08D99 Reservoir **10 524 €** **changement de masse**F+I ASSURANCE Remboursement sinistre BIO-PEROXIL
08D99 Reservoir **3 700 €** **changement de masse**I → F Dotation Ajustement

TAXE D'APPRENTISSAGE

08E03 TAXE D'APPRENTISSAGE **-23 930 €**F Ressources propres
Diminution de la collecte de la taxe d'apprentissage 2015. Total recu
36070€ dont prelevement UB : 5410 €

ENSEIGNEMENT

08E01C PREPA CONCOURS ENSEIGNEMENT **744 €**F RESSOURCES PROPRES CAMP DE TERRAIN FIN 2015 MASTER MEEF ESVT
08E01B M1 QAS **1 166 €**F RESSOURCES PROPRES TOEIC JUIN 2015
08E01A MASTERS BIOLOGIE SANTE **548 €**F RESSOURCES PROPRES COLLOQUE NUTRITION SANTE 2014
08E02 DEPARTEMENT ETEC **-1 789,00 €**F RESSOURCES PROPRES REDUCTION RECETTES CAMPS DE TERRAIN
08E90A LICENCES **-758,00 €**F RESSOURCES PROPRES REDUCTION RECETTES TOEIC DECEMBRE 2014
08E01A MASTER 2 EGRP **2 500 €** **changement de masse**F → I DOTATION AJUSTEMENT

SEFCA

08E05 LP Traitement des Eaux et Dechets 393UB908 **-5 500 €**F SEFCA Remontee SEFCA pour mise en reserve
08E05 M2 BOP 581UB908 **-4 000 €**F SEFCA Remontee SEFCA pour mise en reserve
08E05 M2 AMAQ Parcours CQAMP 582UB908 **-10 000 €**F SEFCA Remontee SEFCA pour mise en reserve
08E05 M2 Nutrition Sante 582UB908 **-8 484 €**F SEFCA Remontee SEFCA pour mise en reserve
08E05 M2 STS Espace Rural 585UB908 **-5 000 €**F SEFCA Remontee SEFCA pour mise en reserve
08E05 M2 Ergonomie 586UB908 **-12 715 €**F SEFCA Remontee SEFCA pour mise en reserve
08E05 M2 MIB 589UB908 **-6 500 €**F SEFCA Remontee SEFCA pour mise en reserve
08E05 M2 STS Espace Rural 585UB908 **1 145 €** **changement de masse**F → I SEFCA AJUSTEMENT
08E05 LP ADNT 394UB908 **2 500 €** **changement de masse**I → F SEFCA AJUSTEMENT
08E05 M2 AMAQ Parcours CQAMP 582UB908 **8 000 €** **changement de masse**F → I SEFCA AJUSTEMENT
08E05 SEFCA **8 698 €** **changement de masse**P → F SEFCA AJUSTEMENT

ECOLE DOCTORALE

08E92 ECOLE DOCTORALE **3 587 €**F recette UFC Remboursement de frais formation de directeurs de these
08E92 ECOLE DOCTORALE **6 000 €** **changement de masse**P → F Dotation Ajustement

RECHERCHE

UMR BIOGEOSCIENCES

6000€ F FEDER Convention Reversement SATT WELIENCE TOTAL P-Y Collin
08R06Y BIOGEOSCIENCES CONVENTION D123 -26 120 € I REGION FINANCEMENT PLATEFORME GISMO
08R06Y BIOGEOSCIENCES CONVENTION D123 7 000 € I CNRS FINANCEMENT PLATEFORME GISMO
08R06Y BIOGEOSCIENCES CONVENTION D123 28 000 € I SATT WELIENCE FINANCEMENT PLATEFORME GISMO
08R06Y BIOGEOSCIENCES CONVENTION C035 -13 870 € F MEN FINANCEMENT PLATEFORME GISMO
08R06Y BIOGEOSCIENCES CONVENTION C157 1 000 € F UE CROATIE MARSUPIAL
08R06Y BIOGEOSCIENCES CONVENTION 9 500 € F FEDER Convention a venir Bruno FAIVRE
08R06 BIOGEOSCIENCES 670 € changement de masse I et P → F DOTATION AJUSTEMENT
08R06Y BIOGEOSCIENCES CONVENTION C035 25 050 € changement de masse I → F MEN AJUSTEMENT
08R06Y BIOGEOSCIENCES CONVENTION C016 2 602 € changement de masse I → F PRECIPUT ANR AJUSTEMENT
08R06Y BIOGEOSCIENCES CONVENTION C178 176 € changement de masse I → F REGION AJUSTEMENT

UMR ARTÉHIS

08R07Y ARTEHIS 5 000 € F ONF
FONCTIONNEMENT THESE LANDOIS
CHANGEMENTS DE MASSES
08R07 ARTEHIS 3 500 € P → F DOTATION AJUSTEMENT
08R07 ARTEHIS 1 700 € I → F DOTATION AJUSTEMENT
08R07Y ARTEHIS W461 750 € F → P DOTATION AJUSTEMENT

UMR AGROECOLOGIE

08R12 AGROECOLOGIE 1 332 € changement de masse F → P DOTATION AJUSTEMENT
08R12 AGROECOLOGIE 19 922 € changement de masse F → I DOTATION AJUSTEMENT
08R12Y AGROECOLOGIE C051 3 452 € changement de masse F et I → P FEDER AJUSTEMENT

SERCOBIO CMAB

08R12B SERCOBIO CMAB -8 000 € RESSOURCES PROPRES REDUCTION DE RECETTES

Le Directeur d'UFR soumet ce BR 3 au vote :

✓ **25 pour, 1 abstention**

▪ **Structure budgétaire 2016**

MME CASAS communique deux ajustements proposés pour des raisons techniques :

- Jusqu'à présent, la taxe d'apprentissage était versée sur un centre financier partagé avec un DU. La taxe d'apprentissage et la formation continue sont séparées dorénavant pour une meilleure lisibilité de la gestion de ces fonds.
- Un CF a été ouvert au printemps 2015 sur demande de l'uB pour les crédits de formation continue, avec une convention ouverte par formation.

✓ **25 pour, 1 abstention**

▪ **Orientations budgétaires 2016**

Le Directeur d'UFR propose les orientations budgétaires suivantes au conseil, sachant que la dotation globale allouée à l'UFR pour le hors recherche est stable à 156000€ :

- Maintien de l'enveloppe fléchée « enseignement », avec répartition comme suit : 7000 € pour l'entretien des minibus, 63028 € aux filières d'enseignement et mise en réserve de 2000 € notamment pour amortissements (minibus). Donc à répartir aux filières : **63028 € au lieu de 62028 € (+1.6%)** TOTAL 72028 € (identique à 2015).
- Attribution de la dotation « enseignement » aux seuls effectifs de Formation Initiale, comme acté en conseil d'UFR pour le budget 2015.
- Maintien des critères de répartition des années précédentes (taux par type de formation).
- Maintien de la contribution des filières percevant de la FC aux dépenses de fonctionnement de l'UFR : prélèvement de 10 % sur les recettes, ce taux étant ramené à 2% pour les filières accueillant au moins 30% d'effectif en formation continue et devant financer 50% de ces heures.
- Maintien du prélèvement de 2 % sur les laboratoires : 9192€ placement dans le réservoir en réserve de précaution
- Maintien de la contribution des étudiants aux camps de terrain : 12 € par nuitée
- Suite à la suppression d'un emploi avenir à la scolarité pour 5 592 €, mise en réserve de 3442 € pour payer une partie des amortissements de la salle du conseil et ouverture de 2150 € en masse salariale pour vacances exceptionnelles (chaines d'inscription, concierge...).

Le Directeur d'UFR constate qu'il y aura lieu de gérer la diminution de la taxe d'apprentissage, sans aucune augmentation de la dotation, et ce, malgré la faiblesse de celle-ci, la plus faible des UFR scientifiques de l'uB par étudiant.

M.RIALLAND souhaite savoir s'il existe des indicateurs au plan national.

Le Directeur d'UFR répond qu'au ministère, plusieurs tentatives ont été faites mais on reste sur des bases anciennes. Il faudrait pouvoir définir le coût des étudiants de lettres, de sciences etc...

M. ROLLIN pense qu'il faudrait élaborer un outil d'indicateurs de coûts pour les étudiants, qui tienne compte des études suivies, soit actualisé et permette d'aboutir à une redistribution des dotations, plus cohérente.

Le Directeur d'UFR a déjà suggéré l'élaboration de critères d'attribution de la dotation mais la gouvernance considère qu'une telle remise en cause pourrait être très conflictuelle entre les UFR, ce qui aboutit à un statu quo sur la question.

M.FAIVRE ajoute que cette demande est exprimée lors des DOM mais n'est pas suivie.

M.DECONINCK demande s'il serait envisageable que la COMUE attribue les dotations aux UFR.

Le Directeur d'UFR répond que ce n'est pas le choix qui a été fait. En ce qui concerne la gestion des heures, un nouveau dispositif est mis en place : nous aurons une masse d'heures à gérer correspondant à la charge totale d'enseignement, qui s'accompagne de la suppression des refacturations entre UFR. Pour le budget 2016, on note une suppression du prélèvement de 15 % sur les recettes de taxe d'apprentissage par l'uB, un maintien du taux de prélèvement du SEFCA à 8 % et le passage de l'aide à l'amortissement à 19 000 € au lieu de 12 000 €.

M. LEVEQUE juge que le système mis en place est délétère pour les licences professionnelles qui doivent participer au financement des heures de formation en fonction du pourcentage de contrats de professionnalisation signés. Ce système décourage le recours aux contrats de professionnalisation et une grande partie du budget va passer dans le financement des heures.

Le Directeur d'UFR constate qu'en effet, l'effet seuil peut être pénalisant :

- de 30 à 85% d'effectif en FC : 50% à la charge de la filière,
- au-delà de 85% : 100 %

Toutefois, il est d'accord sur le principe de cette réforme de l'uB car il est logique que la formation continue participe au financement des heures dispensées pour les effectifs de FC.

Le Directeur d'UFR propose un vote sur ces orientations budgétaires :

✓ **22 pour, 1 abstention**

▪ **Sortie d'inventaire**

Le Directeur d'UFR présente deux sorties d'inventaire demandées par l'équipe pédagogique du Master 2 MIB :

Salle A 106			
	PSM Lammar Flow Workstation Microflow	Année 1992/93	département de biochimie
	Hotte à flux laminaire (+ Bec Bunzen)	1991	département de biochimie

M. DECONINCK demande à qui s'adresser pour sortir du matériel de l'inventaire.

Le Directeur d'UFR répond que MME CLERGET est en charge de cette procédure, en liaison avec l'antenne financière.

✓ **22 pour, 1 abstention**

✓ **Questions pédagogiques**

▪ **Attribution de dotations en heures aux filières (année 2015/2016)**

M. FAIVRE commente la dotation en heures notifiée par l'uB.

Celle-ci semble, à ce stade, largement inférieure aux besoins (environ 33 à 35 000 h pour une allocation de 28 000 h) alors même que les réductions de maquettes de l'an dernier ont déjà été déduites. Il faudra certainement dialoguer et négocier auprès de l'uB. Depuis la rentrée, il a fait un point avec chaque responsable de filière sur ses effectifs, ses nombres de groupes etc...

Le Directeur d'UFR précise que nous avons jusqu'à fin octobre pour dialoguer avec l'université et argumenter sur nos besoins. Il a déjà largement insisté sur les efforts ponctuels consentis par les enseignants-chercheurs et chercheurs l'année dernière pour assurer des heures gracieusement,

processus qu'il ne s'agit pas de pérenniser. Or, il semble que ces heures soient considérées comme pérennes, alors qu'elles sont très fluctuantes, en fonction des possibilités et des volontés des uns et des autres. Le calcul des besoins semble avoir été fait par l'UFR sur les heures saisies et payées, et non sur les heures « maquettes ». Cela représente un volume de plus de 1000 h de bénévolat qui ne sauraient être pérennisées comme telles. Seront également mises en avant les heures « maquettes » non réalisées, pour des raisons budgétaires ou par manque d'intervenants.

M.FAIVRE ajoute que l'on veut bien faire des efforts, mais que là il y a un effet pervers car les restrictions imposées à la rentrée 2014 se reportent sur la dotation allouée un an après. Les efforts réalisés n'avaient pas vocation à être considérés comme permanents et reconductibles. Par ailleurs, il souligne les difficultés rencontrées dans le travail de prévision car il constate régulièrement, avec la responsable administrative, un volant d'heures non réalisé, qui est non négligeable et difficile à expliquer. Par ailleurs, l'application EVALENS effectue des calculs de groupes avec décimales (exemple : 2.5 groupes), ce qui ne correspond pas à la réalité qui est soit de 2 soit de 3 groupes.

Selon le Directeur d'UFR, il faut que soit prise la vérité des prix, c'est-à-dire le coût et la qualité de la formation.

M.GROSJEAN pose une question : y a-t-il trop de parcours et de filières ?

Pour M.FAIVRE, c'est une bonne question, qui a un caractère politique. Il peut aussi être considéré qu'il y a trop d'heures dans nos filières.

M.RIALLAND propose une nouvelle approche : cibler par niveau, c'est-à-dire constater que le L1 est très coûteux alors que seulement 50% de l'effectif sera admis en L2.

Selon M.FARA, il faudrait isoler les heures gratuites et que ce soit un plus pour l'UFR.

Le Directeur d'UFR souligne une différence de raisonnement dans l'annexe à la lettre de cadrage : dans les heures à financer par l'UFR sont incluses des heures gratuites et *a contrario*, dans la somme notifiée à l'UFR, toutes les heures ne sont pas financées car certaines sont gratuites.

M.WIPF souligne que certaines années des heures sont gratuites et l'année suivante, payantes.

En conclusion, M.FAIVRE fait part de sa difficulté à notifier un contingent d'heures aux responsables de filières tant que l'écart de charge entre l'université et l'UFR n'est pas expliqué.

- **Détermination de seuils d'ouverture d'options, de filières et de décompte des heures CM (en CM ou TD) en 2015/2016**

M. FAIVRE souhaite que soit précisé le seuil d'ouverture d'options et de filières qui avait été adopté en conseil d'UFR le 24.09.2009 et que la règle soit rappelée aux responsables pédagogiques.

En licence, le seuil d'ouverture d'une option était de 15 étudiants. Le seuil de décompte des CM en CM était de 30. Il n'existait pas de seuil d'ouverture d'une spécialité (parcours de licence) jusqu'à présent, Il est proposé de fixer ce seuil à 15.

En master, le seuil de décompte des CM en CM était de 15, le seuil d'ouverture d'une spécialité était de 10. Pour le seuil d'ouverture d'une option, il est proposé de fixer le seuil à 10 pour une question de cohérence avec le seuil d'ouverture d'une spécialité.

Il peut être soit proposé une application stricte de ces règles (fermer une filière ou une option qui ne fasse pas le plein, avec les conséquences importantes en termes de changement de dernière minute pour les étudiants déjà inscrits), soit une application pondérée, en fonction du nombre d'étudiants manquants, en réduisant la dotation en heures au prorata.

M.GUZZO pense que si l'effectif est inférieur à 10, on réduit la maquette. L'UFR SVTE n'est pas concernée par une situation difficile due à de faibles effectifs, contrairement à d'autres composantes.

M.RIALLAND propose une solidarité entre options. Par ailleurs, il s'interroge sur le comptage de CM en M2.

M.MOREAU souhaite savoir quelle réponse apporter si un PR ne veut pas qu'un CM soit rémunéré en TD.

M.FAIVRE répond qu'il y a lieu dans ce cas de s'appuyer sur le vote du conseil ou de débattre au sein de l'équipe pédagogique.

Le Directeur d'UFR propose au conseil d'adopter ces seuils, étant précisé que toute situation particulière est à discuter en département puis au niveau de l'UFR.

✓ **unanimité (22 pour)**

▪ **Capacités d'accueil : perspectives pour la rentrée 2016**

Le Directeur d'UFR explique qu'une réunion aura lieu la semaine suivante avec la vice-présidente sur ce sujet.

A la rentrée 2015, 16 formations à l'uB ont adopté une capacité d'accueil limitée en première année et 11 n'ont pas fait appel à la procédure complémentaire.

Le problème est que des étudiants saisissent un « oui définitif » mais ne viennent pas : ils bloquent ainsi des places. La question qui se pose est quel est le devenir de ces étudiants. Il semble que certaines universités ou UFR mettent en place des procédures de candidatures parallèles à APB, par papier. L'uB réfléchit à une façon de solutionner cette difficulté : les démissionner d'office à l'issue d'un délai de réponse, ouvrir par tranches la procédure complémentaire (juillet et septembre).

APB impose des modifications en 2016 : la procédure d'appel ne sera plus centralisée à Toulouse mais déléguée aux établissements.

Toutes les filières pourront avoir des capacités d'accueil : soit limitées, soit indicatives. Ces dernières ne sont que des prévisions mais peuvent être dépassées.

Un premier retour est attendu pour le 12 octobre, ce qui est trop court pour notre UFR. Un délai supplémentaire nous a été accordé. La réflexion doit cependant être menée très vite car le paramétrage d'APB doit être fait pour le 2 novembre, ainsi qu'un choix sur l'orientation active.

✓ **Questions diverses**

▪ **Convention de prestation du syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs**

Le Directeur d'UFR rappelle qu'il s'agit d'une convention régulière à renouveler : indemnisation d'une prestation de 7 h avec frais de déplacement (M2 ERE).

✓ **21 pour, 1 abstention**

▪ **Convention APRR-Total**

Le Directeur d'UFR explique que l'objectif est une simplification de la gestion des minibus, par l'instauration d'une carte d'essence et de télépéage qui permettra aux enseignants et personnels de l'UFR de ne plus avancer les frais de ce type lors des camps de terrain.

MME EVROT-CARRICAN, qui a instruit ce dossier, ajoute qu'après enquête auprès d'autres composantes, le choix s'est porté sur une compagnie bien implantée sur le territoire national car les camps de terrain peuvent avoir lieu dans des endroits peu accessibles (montagne)

✓ **20 pour, 2 abstentions**

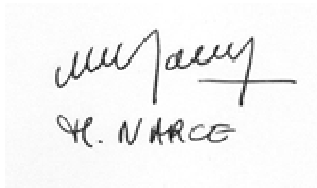
▪ **DSER**

Le Directeur d'UFR présente la demande de Claudine DEGUEURCE, en mention œnologie.

✓ **21 pour, 1 abstention**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20.

Le Directeur d'UFR



H. NARCE